

# AVIS D'ASSEMBLÉE

## COMITÉ DE DÉMOLITION

**Avis public aux contribuables de la susdite municipalité,  
voici deux (2) demandes de démolition aux adresses suivantes:**

**61, rang Petit-Fossambault, Pont-Rouge**

**644, rang Grand-Capsa**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Le comité sur les demandes de démolition de la Ville de Pont-Rouge statuera sur deux (2) demandes de démolition tel que prévu au règlement municipal 330-2007, lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 7 mars 2012 à 10 h, à la salle du centre administratif situé au 212, rue Dupont à Pont-Rouge.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité lors de cette séance.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication ou de l'affichage du présent avis sur l'immeuble à démolir, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville de Pont-Rouge.

Les démolitions demandées visent deux bâtiments principaux (habitation), construits avant 1940, sis au 61, rang Petit-Fossambault et au 644, rang Grand-Capsa à Pont-Rouge respectivement sur les lots 3 826 435 et 3 826 327.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 22 février 2012.

---

JOCELYNE LALIBERTÉ, GMA  
GREFFIÈRE